

Dossier de demande de création d'un Diplôme d'Université

A l'issue du vote favorable du conseil de composante et du conseil de collegium, le dossier ET la délibération sont transmis par le collegium à la Direction de la formation : gestion-etudes-contact@univ-lorraine.fr

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « [notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU](#) ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant :

dacip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : A l'Université de Lorraine, un diplôme d'université (DU) a vocation à répondre à une demande de formation bien spécifique, qui n'existe pas déjà dans l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement. Ces formations s'adressent à un public qui peut justifier d'au moins un baccalauréat ou d'une équivalence acquise par validation des acquis professionnels (VAP)¹.

Les critères s'appliquent à tous les DU de l'Université de Lorraine (hors ceux destinés exclusivement à la formation continue des professionnels de santé) :

- Le DU correspond à un niveau de formation supérieur de 5 à 7 (bac +2 à bac+5)
- La cohérence offre de formation doit être respectée : non concurrence DU/DN et DU/DU,
- Le DU doit répondre à un besoin démontré (lettres de soutien, étude de marché, analyse des bilans...),
- La coopération significative avec un partenaire doit être encadrée par une convention,
- Le corpus des apprentissages doit se distinguer de celui d'une formation qualifiante non diplômante,
 - o Si cela est souhaité un enregistrement au RNCP ou au Répertoire Spécifique (RS) est possible,
 - o Durée d'un semestre minimum ou 100-150h (un minimum de 200h est toutefois nécessaire pour qu'une convention de stage soit signée),
 - o La délivrance d'un DU repose sur une évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants. La simple présence aux cours n'est pas suffisante,
 - o Une évaluation de la formation et des enseignements est mise en place,
- L'équipe pédagogique doit comprendre des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université, la responsabilité du DU étant assurée par un enseignant-chercheur de l'UL,
- 30 % minimum des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et enseignants de l'université (un DIU peut conduire à un % moindre),
- L'équilibre financier sans apport de l'établissement (hors ressources propres de la composante ou de la politique du collegium) est obligatoire,
- Un niveau minimum de formation du public est exigé en fonction du niveau du DU ; dans tous les cas, le Baccalauréat ou équivalent ou VAPP est requis

L'ouverture du DU est valable pour 3 ans, avec une procédure de renouvellement sur bilan (population, suivi des cohortes, financier, évaluation des enseignement...).

¹ Dans le cas contraire, les apprenants peuvent participer à la formation, mais ne peuvent pas se présenter aux examens. Ils ne seront donc pas diplômés mais pourront recevoir une attestation de suivi de formation

INTITULE DU DIPLOME : *Diplôme universitaire de pédagogie religieuse catholique*

Circuit de validation :

1/ Avis favorable G9	29.05.2024
2/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :	Conseil d'UFR SHS-Metz du 11.06.2024
3/ Date de passage au Conseil de collegium :	31.05.2024
4/ Date de passage au Comité d'examen des DU ² :	03.07.2024
5/ Date de passage au Conseil de formation :	17.09.2024
6/ Date de passage en CA	01.10.2024

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

01.09.2024

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

UFR SHS - Metz

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Fabien FAUL

Qualité :

MCF

Téléphone :

06 13 24 63 85

E-mail :

fabien.faul@univ-lorraine.fr

Composante de rattachement :

UFR SHS-Metz

Composante assurant la responsabilité administrative
(inscription des étudiants, conventions ou contrats de
formation, etc.) :

UFR SHS-Metz

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) : /
- Nom du co-responsable : /

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- constituer une culture théologique chrétienne de base, qui permette aux personnes se destinant à être intervenant.e.s en enseignement religieux de s'approprier les parcours et les formations plus spécifiques données au sein des églises et paroisses, sur ces parcours, leur contenu et leur pédagogie
- permettre aux participant.e.s d'identifier les spécificités thématiques et épistémologiques des différentes disciplines constituant ensemble les études théologiques (théologie systématique, théologie pratique, études bibliques, éthique, études historiques...) et leurs relations

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

- personnes se destinant à être intervenant.e.s en enseignement religieux en Moselle, en école primaire ou en collège
- tout public intéressé par une initiation à la théologie

b. Pré-requis et niveau d'entrée requis :

- baccalauréat

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

- la réouverture de ce D.U. fait suite à une demande du Rectorat. Cette instance souhaite que les intervenant.e.s en enseignement religieux (IER) en classes primaires et au collège soient titulaires d'un diplôme d'université, conformément à la manière dont il était dispensé avant 2018, date à laquelle le Diocèse de Metz a rompu les relations avec le Département de Théologie de l'U.L.

- le D.U. de pédagogie religieuse doit son existence au droit local en vigueur dans les deux diocèses concordataires de Metz et de Strasbourg. Ce droit reconnaît l'existence officielle de trois cultes : juif, catholique et protestant et suppose l'existence de cours d'enseignement religieux dans les établissements privés et publics, dans ces trois cultes. De ce fait le Rectorat est aussi garant de la formation des IER et exige la validation de diplômes correspondant au droit local et délivrés par des instances d'État. De ce fait, la création du D.U. de pédagogie religieuse a été contemporaine à celle de l'Université de Metz en 1974.

- lors d'une rencontre officielle annuelle entre les Autorités académiques et les Autorités ecclésiastiques des deux diocèses sous droit local, la question a été abordée de savoir s'il serait envisageable aussi que des professeurs du second degré assurent de l'enseignement religieux dans leur établissement, le Recteur d'Académie a répondu par lettre en date du 12 janvier 2024, parmi d'autres points :

« Compte-tenu de la spécificité de l'enseignement religieux, nous pourrions cependant envisager une forme de certification complémentaire pour un professeur titulaire. Elle pourrait se traduire par l'obtention du Diplôme d'Université "pédagogie religieuse" que dispense le département de théologie de l'Université de Lorraine. Cette piste de travail me semble particulièrement intéressante au regard du nombre d'élèves qui suivent l'enseignement religieux dans certains établissements, entraînant des conditions de travail parfois difficiles pour les professeurs assurant exclusivement cet enseignement. »

- une lettre de M. Richard Lagagner Recteur d'Académie à Mgr Philippe Ballot, Évêque de Metz, en date du 26 Juin 2024, précise le contexte dans lequel la réouverture de ce DU présente un intérêt majeur pour l'enseignement religieux.

- en matière de chiffres et dans les faits, 43,34 % des élèves du primaire suivent l'enseignement religieux dispensé dans le cadre des cours donnés au titre de l'Église catholique (contre 0,17% l'enseignement religieux protestant). Dans le secondaire, 5,57% des élèves suivent les cours d'enseignement religieux catholique, contre 0,04% l'enseignement protestant. Il n'y a pas d'enseignement religieux juif dans les établissements scolaires. Par ailleurs, le droit local ne reconnaît pas l'islam si bien qu'il n'y a aucun cours d'enseignement religieux musulman.

Ces chiffres illustrent le besoin de formation d'IER au titre de l'enseignement religieux statutairement assuré par l'Église catholique.

- du côté des IER actuellement actifs, les cours sont assurés pour l'enseignement catholique par 262 personnes laïques et 7 ministres du culte ; pour l'enseignement protestant par 2 ministres du culte. (Chiffres communiqués par le Rectorat aux autorités diocésaines, le mercredi 29 mai 2024.)

- en résumé, la demande réouverture de ce D.U. procède d'une volonté commune du Rectorat de la Moselle et du Diocèse de Metz de mettre en œuvre les dispositions du droit local. Ce D.U. jouait un rôle indispensable à ce titre, depuis 1974, et si cette réalité semblait avoir été perdue de vue, sa suspension a été l'occasion d'en reprendre conscience

- si par ailleurs le nombre d'étudiant.e.s minimal requis pour l'ouverture du D.U. est relativement élevé (28), les prospections en matière de besoins actuels dans les établissements scolaires, montrent que le quota sera atteint

- plus généralement, alors que l'on peut observer dans la culture ambiante une ignorance croissante des contenus des religions, et du christianisme en particulier, ce DU propose une culture religieuse minimale en exposant les références théologiques, bibliques et historiques minimales à la compréhension de la cohérence globale du christianisme

- selon ce dernier point de vue, le D.U. occupe une place spécifique dans les offres de formation du Département de Théologie. Le fait d'avoir élargi notre formation théologique aux trois monothéismes n'oblige pas que toutes les propositions soient dans cette perspective. Dans la mesure où ce D.U. se situe explicitement dans le christianisme, il nous permettra de toucher un public spécifique, en attente d'une formation explicitement chrétienne, public qui ne s'inscrirait peut-être pas en licence a priori et auquel le contact avec nos problématiques théologiques interreligieuses peut aussi donner le goût de poursuivre en licence après avoir été sensibilisé dans le cadre du D.U.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

- ce DU est unique au sein de l'Université de Lorraine, il se distingue du DU *Religions, laïcité et inclusions sociales* par le fait qu'il propose une approche théologique du christianisme – cohérente avec la démarche globale du Département de Théologie de l'UFR SHS – Metz – alors que l'approche du DU *Reliens* met en œuvre l'épistémologie des sciences religieuses et aborde la question religieuse sous l'angle de la laïcité

-
- un DU analogue existe au sein de la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Strasbourg, toutefois le DU de l'Université de Lorraine est porté par un Département de Théologie désormais indépendant de toute affiliation confessionnelle

V. PARTENARIATS ENGAGÉS

- *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*
- *Quelle est la nature de la collaboration ?*

- une collaboration principale est envisagée avec les services de pédagogie religieuse et des représentants dûment formés, du Diocèse de Metz : plus précisément, le Service Diocésain du Catéchuménat, de la Catéchèse et de l'Enseignement Religieux (SDCCER).

- un certain nombre de cours seront assurés par des chargés de cours issus du diocèse de Metz, pour un certain nombre, d'ancien.ne.s étudiant.e.s du département de théologie, titulaires de masters ou d'un doctorat de l'Université de Lorraine. Certains ont poursuivi dans le cadre d'une spécialisation en validant une licence canonique dans l'une des disciplines théologiques (bac +7).

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME
- intervenant en enseignement religieux en classes primaires et collègue	/
- animateurs/trices laïques en pastorale	/

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
- aumôneries catholiques (santé, scolaire, militaire...)
- formation au ministère diaconal
- accompagnement de groupes et associations ecclésiastiques

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

- études universitaires : licence et master de théologie, pour les titulaires du baccalauréat

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES (Situations de travail et activités exercées)

- enseignement religieux en classes primaires ou collège (à titre dérogatoire)

REFERENTIEL DE COMPETENCES (Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

1. être en mesure d'expliquer aux élèves (et à tout public en situation de formation) le sens des affirmations fondamentales du christianisme, notamment christologiques, et la compréhension de la notion de Révélation de manière à identifier les différences entre religions monothéistes
2. rendre accessible aux élèves (et à tout public en situation de formation) la réception de textes bibliques en tant que références de la croyance religieuse chrétienne, en particulier les évangiles de manière à distinguer une lecture croyante ouverte à des significations multiples et une lecture fondamentaliste n'admettant qu'une seule lecture possible des textes
3. être en mesure d'exposer les orientations éthiques de la foi chrétienne sur la base des textes bibliques de manière à différencier les caractéristiques d'une éthique d'inspiration religieuse et une éthique d'inspiration laïque
4. pouvoir situer dans le style de vie induit par le christianisme, la part *culturelle* et la part *éthique* de manière à articuler les dimensions collective et individuelle du christianisme
5. avoir acquis une vision de synthèse de l'histoire du christianisme et de ses grandes périodisations de manière à en articuler les caractéristiques avec l'historiographie enseignée dans les programmes scolaires
6. pouvoir situer dans le contexte du christianisme, les spécificités des pratiques de célébration et de transmission de la croyance religieuse de manière à articuler les séances d'enseignement religieux (ou de formation) avec une possible vie religieuse des destinataires

Acquis d'apprentissage :

- les affirmations fondamentales du christianisme
- des méthodes de commentaire des textes bibliques et évangéliques en particulier
- les fondements de l'éthique chrétienne
- les grandes périodes de l'histoire du christianisme
- l'insertion de l'enseignement religieux dans la vie ecclésiale, ses pratiques et ses institutions

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU : Bac + 1

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. IDENTIFICATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRIBUTION AUX COMPETENCES (ET AUX BLOCS LE CAS ECHEANT)

CF. Notice d'aide paragraphe « Identification des enseignements et contribution des enseignements aux compétences »

[un enregistrement au RNCP n'est pas envisagé]

Bloc de compétences (si enregistrement RNCP envisagé)	Compétences	Enseignements associés, contribuant au bloc de compétences
Bloc 1	C1-1	
	C1-2	
Bloc 2	C2-1	
Bloc N	CN-1	

IX. MAQUETTE DE LA FORMATION

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1	Théologie	1.3.4	Nb h CM : 0 Nb h TD : 40 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 40
UE2	Sciences humaines	2.5	Nb h CM : 0 Nb h TD : 35 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 35
UE3	Théologie pratique	4.6	Nb h CM : 0 Nb h TD : 50 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 50
Nombre total d'heures			Nb h CM : 0 Nb h TD : 125 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 125

X. MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compensation	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
					Oui/Non	1 (ou unique)	2	
UE 1	Théologie			2				
EC 1-1	Théologie		1	2	oui		X	Écrit (2 h)
EC 1-2	Théologie morale		3.4	1	oui		X	Oral
UE 2	Sciences humaines			2				
EC 2-1	Études bibliques		2	2	oui		X	Écrit (2 h)
EC 2-2	Histoire		5	1	oui		X	Oral
UE 3	Théologie pratique			3				
EC 3-1	Méthodologie		1.2.3.4	2	oui		X	Dossier
EC 3-2	Pédagogie de l'enseignement religieux		6	2	oui		X	Dossier
EC 3-3	Ecclésiologie		4.5.6	1	oui		X	Oral
EC 3-4	Liturgie		4.6	1	oui		X	Oral

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

- le diplôme est obtenu si la moyenne globale des trois UE est supérieure à 10
- les UE peuvent être validées par compensation

XI. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Président	FAUL Fabien
Membre	MEESSEN Yves (resp. licence)
Membre	MERTZ Jean-François (ch. Cours)

XII. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
MERTZ Jean-François	Licence canonique de théologie (Ministre du culte)	Diocèse de Metz	UE1 – EC1 : Théologie	
FAUL Fabien	MCF	UFR SHS-Metz	UE1 – EC2 : Théologie morale	UE1 - UE2
BOURION Olivier	Licence canonique en études bibliques (Ministre du culte)	Diocèse de Saint-Dié	UE2 – EC1 : Études bibliques	
LÉONARD Julien	MCF	UFR SHS-Nancy	UE2 – EC2 : Histoire	
DI PEDE Elena	Pr	UFR SHS-Metz	UE3 – EC1 : Méthodologie	
BONISOLI Loic	Responsable du service de la catéchèse, du catéchuménat et de l'enseignement religieux. Master de théologie (Ministre du culte)	Diocèse de Metz	UE3 – EC2 : Pratiques catéchétiques	UE3
ECKER Emmanuel	Licence d'histoire, master de théologie (Ministre du culte)	Diocèse de Metz	UE3 – EC3 : Ecclésiologie	
BOHLER Emmanuel	Intervenant en enseignement religieux	Éducation nationale	UE3 – EC4 : Liturgie	

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 33,6 %

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 66,4 %

XIII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

Fiche UE 1

Nom complet de l'UE : UE1 - Théologie

Composante de rattachement :	UFR SHS - Metz	Semestre concerné éventuellement :	/
Section CNU :	76		
Nom du responsable de l'UE :	Fabien FAUL	Volume horaire personnel de l'étudiant :	80
Adresse électronique UL :	shs-metz-theologie-contact@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

1. être en mesure d'expliquer aux élèves (et à tout public en situation de formation) le sens des affirmations fondamentales du christianisme, notamment christologiques et la compréhension de la notion de Révélation de manière à identifier les différences entre religions monothéistes
3. être en mesure d'exposer les orientations éthiques de la foi chrétienne sur la base des textes bibliques de manière à différencier les caractéristiques d'une éthique d'inspiration religieuse et une éthique d'inspiration laïque
4. pouvoir situer dans le style de vie induit par le christianisme, la part *culturelle* et la part *éthique* de manière à articuler les dimensions collective et individuelle du christianisme

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- mettre les étudiant.e.s en présence des textes de référence (bibliques, patristiques) et en expliciter l'herméneutique théologique
- identifier les spécificités d'une herméneutique à visée théologique et une herméneutique à visée éthique

Fiche UE 2

Nom complet de l'UE : UE2 – Sciences humaines

Composante de rattachement :	UFR SHS - Metz	Semestre concerné éventuellement :	/
Section CNU :	76		
Nom du responsable de l'UE :	Fabien FAUL	Volume horaire personnel de l'étudiant :	70
Adresse électronique UL :	shs-metz-theologie-contact@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

2. rendre accessible aux élèves (et à tout public en situation de formation) la réception de textes bibliques en tant que références de la croyance religieuse chrétienne, en particulier les évangiles de manière à distinguer une lecture croyante ouverte à des significations multiples et une lecture fondamentaliste n'admettant qu'une seule lecture possible des textes

5. avoir acquis une vision de synthèse de l'histoire du christianisme et de ses grandes périodisations de manière à en articuler les caractéristiques avec l'historiographie enseignée dans les programmes scolaires

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- identifier les genres littéraires qui composent les textes bibliques et sur cette base, permettre aux étudiant.e.s de pratiquer deux ou trois méthodes d'herméneutique différentes des textes bibliques
- exposer les grandes périodes de l'histoire du christianisme et ses différentes aires culturelles de manière à identifier leurs caractéristiques majeures

Fiche UE 3

Nom complet de l'UE : UE3 – Théologie pratique

Composante de rattachement :	UFR SHS - Metz	Semestre concerné éventuellement :	/
Section CNU :	76		
Nom du responsable de l'UE :	Loïc BONISOLI	Volume horaire personnel de l'étudiant :	100
Adresse électronique UL :	shs-metz-theologie-contact@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	Français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

4. pouvoir situer dans le style de vie induit par le christianisme, la part *culturelle* et la part *éthique* de manière à articuler les dimensions collective et individuelle du christianisme

6. pouvoir situer dans le contexte du christianisme, les spécificités des pratiques de célébration et de transmission de la croyance religieuse de manière à articuler les séances d'enseignement religieux (ou de formation) avec une possible vie religieuse des destinataires

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- travailler des documents fondateurs du christianisme et identifier en quoi ils sont fondateurs
- à l'occasion du travail sur les documents fondateurs, amener les étudiant.e.s à expérimenter les méthodes du travail et de la réflexion théologique
- observer les rites et institutions du christianisme et en dégager le sens, en tant que mise en œuvre pratique des éléments fondamentaux de la croyance chrétienne

XIV. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ *Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...*

Les évaluations des enseignements par les étudiants pourront être réalisées par trois biais :

1. Il est demandé aux enseignants de faire évaluer leurs enseignements par les étudiants, au moyen des outils Moodle sur Arche ; cette évaluation permettra aux étudiants qui valident ce DU sans se destiner à l'enseignement religieux de s'exprimer.
2. Les enseignements du DU pourront constituer un des points abordés avec les intervenants en enseignement religieux (IER) lors des inspections assurées par les instances diocésaines qui assurent le suivi des intervenants en enseignement religieux (Service Diocésain du Catéchuménat, de la Catéchèse et de l'Enseignement Religieux, SDCCER).
3. une réunion annuelle avec les responsables du SDCCER sera l'occasion d'évaluer les contenus et la pédagogie des enseignements et enseignants du DU.

XV. DETERMINATION DU COÛT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

880 €

Seuil d'ouverture proposé :

28 étudiants

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

D.U. de pédagogie religieuse
<i>Collégium Sciences Humaines et Sociales</i>
UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz (SHS Metz)

cellules à compléter
choisir le collegium et la
composante dans le
menu déroulant

Coût total de la formation	21 198,90
<i>dont masse salariale enseignant</i>	9 120,15
Coût horaire moyen de la formation	169,59
<i>dont masse salariale enseignant</i>	72,96

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	176,81	15	2 652,15
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	110	6 468,00
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61		
<i>Ensemble</i>	<i>72,96</i>	<i>125</i>	<i>9 120,15</i>

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	
Matériel spécifiques à la formation	
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	
Autres (Préciser).....	
<i>Ensemble des coûts directs</i>	<i>-</i>

Coût total de la formation

Masse salariale	9 120,15
Dépenses spécifiques et directes	-
Coûts environnés - soutien	9 087,50
Coûts environnés - support	2 991,25
<i>Coût réel de la formation</i>	21 198,90

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	25
Coût moyen de référence / étudiant	847,96 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	- €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	
Autres recettes (étudiants,...)	21 250,00 €	850,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	21 250,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE		51,10 €